

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1918

présenté par
Mme Fiat, rapporteure thématique

ARTICLE 17

Au début de l'alinéa 9, insérer la mention :

« IV. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.